



Madame NEGI-PERRIN

Principale Adjointe du Collège Tristan Derème

Madame, Monsieur,

Je vous informe que les élèves de 3^{ème} passeront l'épreuve d'**ASSR N°2** (*Attestation Scolaire de Sécurité Routière, niveau 2 pour les élèves de 3^{ème}*) au collège selon le calendrier ci-dessous:

Affaire suivie par

S. NEGI-PERRIN

Téléphone : 05 59 36 36 00

ce.0640211g@ac-bordeaux.fr

Collège Tristan Derème

6, boulevard François Mitterrand

64 400 OLORON-SAINTE-MARIE

<http://education-oloron.ac-bordeaux.fr>

JOUR	horaire	classe	salle	accompagnateur
MARDI 27 SEPTEMBRE	16H00- 17H00	3^{ème}5	A.202	Mme SUBERCAZE
JEUDI 13 OCTOBRE	08H00- 09H00	3^{ème}4	A.204	M.VIGNEVIEILLE
	14H00- 15H00	3^{ème}1 3^{ème}2	A.204 A.214	M. VIGNEVIEILLE M. AMAT
VENDREDI 14 OCTOBRE	10H00- 11H00	3^{ème}3	A.215	Mme LE NEST

Cette attestation est obligatoire pour passer le permis AM (scooter) et le permis B (voiture). **Il est donc important de la conserver.**

Vous trouverez ici : <http://preparer-assr.education-securite-routiere.fr/> des exercices en ligne de préparation à l'épreuve.

A noter qu'un rattrapage se déroulera durant la semaine du 17 octobre 2022 pour les élèves qui n'auront pas obtenu la moyenne lors de la 1^{ère} session.

Cordialement,

la principale adjointe,

S. NEGI-PERRIN

